



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 19 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 19 MARS 2019, À 8 h 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
	Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n° 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
<u>Sont aussi présentes :</u>	Madame Josée Latour	trésorière
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

19-03-071

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

2.- Avis de motion du Règlement 19-887 modifiant le Règlement 08-694 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Avis de motion est donné par le conseiller Charles Soucy qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement numéro 19-887 Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

19-03-072

3.- Adoption du Projet de Règlement 19-887 modifiant le Règlement 08-694 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

CONSIDÉRANT qu'une copie du Projet de Règlement 19-887 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Projet de Règlement 19-887, modifiant le

Règlement 08-694 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, soit approuvé suivant sa forme et sa teneur.

ADOPTÉE

19-03-073

4.- Ouverture du poste de commis à l'administration à l'interne

CONSIDÉRANT le prochain départ à la retraite de madame Diane Chenel.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'ouvrir le poste régulier à temps complet de commis à l'administration à l'interne.

ADOPTÉE

19-03-074

5.- Réfection du sentier du mont Pointu – secteur parc du Petit-Bois – mandat à Guy Fraser pour demande d'un certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière pour la réfection du sentier du mont Pointu, secteur parc du Petit-Bois.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le directeur des Loisirs par intérim, M. Guy Fraser, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.78 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ADOPTÉE

19-03-075

6.- Appel d'offres sur invitation pour entretien et réparation de pompes submersibles

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser un appel d'offres sur invitation pour entretien et réparation de deux pompes submersibles pour l'assainissement des eaux. Les fournisseurs invités à soumissionner seront Xylem, Danovar et Dickner.

ADOPTÉE

10.- Période de questions

Il n'y a aucune question.

19-03-076

11.- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 9 heures.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/hl